

La DIME assure le pilotage général de l'Antenne Quartiers Durables et regroupe les connaissances de l'Etat. Elle définit notamment le responsable de l'Antenne (Pôle opérationnel).

Le Pôle opérationnel assure le développement et les prestations de l'Antenne. Il informe et donne des premiers conseils aux bénéficiaires. Selon les besoins, il redirige vers un réseau de savoir-faire.

Le réseau de savoir-faire regroupe les compétences pratiques du milieu académique, des associations, de l'Etat et de professionnels.

